

# *BLA BLA*



Parution du 14 février 2019

Mesdames/ Messieurs

Veillez prendre note que pour alléger notre tâche, dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal le BLA-BLA.

Le procès-verbal est inscrit sur le site de la municipalité : [www.saints-martyrs-canadiens.ca](http://www.saints-martyrs-canadiens.ca) prenez note que lors de la transcription il est possible que des erreurs se produisent. Le journal n'est pas un document officiel.

## **DOSSIER ET RÉOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi 14 janvier 2019 à 19 h, dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens.

**Sont présents** : Mme Christine Marchand, M. Claude Caron, M. Jonatan Roux et M. Gilles Gosselin, lesquels forment quorum.

Absent : Michel Pince

Sous la présidence de M. André Henri, maire.

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, directrice générale et elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture, il est unanimement résolu par les conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté, que l'ordre du jour suivant soit adopté, le point varia demeurant ouvert.

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux des dernières séances ;

4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes
5. Adoption des comptes à payer ;
6. Dépôt de la situation financière Rapport 2 fois par année juin et décembre.
7. Rapport des comités ;
  - 7.1 Retour de la distribution des paniers de Noël
8. Administration ;
  - 8.1 Demande de projet étudiant
  - 8.2 Embauche du comptable M. Serge Leblanc pour l'année 2019
  - 8.3 Période électorale mise en candidature du 18 janvier au 1<sup>er</sup> février
  - 8.4 Budget de 7 000.\$ pour l'élection du 3 mars 2019
  - 8.5 Embauche de Me Beauregard
9. Aqueduc et égouts ;
10. Sécurité publique ;
  - 10.1 Renouvellement de l'entente annuelle avec la croix rouge et paiement
  - 10.2 Résolution pour le renouvellement de l'adhésion à Rouli-bus inc pour 2019
  - 10.3 Quote-part 2019 de la SQ au montant de 77 735.00\$
  - 10.4 Rencontre site d'enfouissement de Disraeli 15 janvier à 9h30
11. Voirie ;
  - 11.1 Demande de la subvention pour la voirie locale
  - 11.2 Rapport de l'inspecteur remis aux élus
  - 11.3 Lettre de la TECQ
12. Urbanisme et environnement ;
  - 12.1 Remise à notre compagnie d'assurance les deux lettres de mise en demeure de  
M. Réal Tremblay
13. Loisirs et culture ;
  - 13.1 Demande au Fond arthabaskien.
  - 13.2 Paiement de l'entente avec Victoriaville
  - 13.3 Paiement de l'entente avec le Camp Beauséjour
  - 13.4 Retour de la distribution des paniers de Noël
14. Affaires diverses ;
  - 14.1 Autorisation de payer les cotisations ADMQ, COMBECQ, FQM, COPERNIC, PG SOLUTION , QUÉBEC MUNICIPAL
  - 14.2 Paiement des travaux de la rampe de 90% des coûts 10% à

la fin complète des travaux

14.3 Rapport de la rencontre de la Fibre optique

14.4 Carrière Sts-Martyrs

15. Liste de la correspondance ;

16. Période de questions ;

17. Levée de la séance.

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DÉCEMBRE 2018.**

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 3 décembre 2018 et de la réunion extraordinaire pour la présentation du budget 2019 qui a été tenu le 10 décembre 2018. Les documents ont été préalablement remis aux membres du Conseil municipal et dont ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mois d'octobre. De plus, la secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

### **4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES**

Salaire des élus : 2 749.00\$

Salaire DG : 3431.58 \$

DAS mensuel : 3441.22 \$

Téléphones : 489.30 \$

Bell Mobilité 77.67\$

Hydro Québec 2 181.61\$

### **5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes totalisant un montant de **62 277.18 \$** a été présentée aux élus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la liste des comptes suivante soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

Société Canadienne des postes (Bla Bla)	29.19
Receveur Général du Canada (DAS)	950.57
Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 490.65
Épicerie du Coin (divers)	145.47
Société Canadienne des postes (calendrier)	74.03
Visa Desjardins (divers achats / fournitures)	39.30
Camp Beauséjour (dîner de Noël)	840.00
MRC d'Arthabaska (licences & antivirus)	1 032.49
CRSBP (livre perdu / biblio)	39.40
Les Services EXP inc. (ingénierie - mandat égouts)	425.41
Hamel Propane (novembre)	196.17
Société Canadienne des postes (timbres)	195.46
Gesterra (novembre)	1 868.91
Groupe Environex (novembre)	362.17
Hydro-Québec (éclairage public / novembre)	245.72
DGK inc. (calendrier)	1 494.68
Imprimerie Héon & Nadeau (calendrier)	1 686.68
Solutions Zen Média (site Web)	24.52
Marquis Therrien (pompier - nettoyage regards)	87.50
Noël Côté (pompier - nettoyage regards)	87.50
Yves Jolibois (pompier - nettoyage regards)	87.50
Michel Nolet (pompier - nettoyage regards)	87.50
Yves René (pompier - nettoyage regards)	87.50
CRSBP (fournitures / biblio)	44.56
Madeleine Shank (location source / 2018)	10.00
Camp Beauséjour (entente service loisirs / 2018)	1 200.00
Bell Mobilité inc. (décembre)	77.67
Buropro (décembre)	503.13
Épicerie du Coin (décembre)	84.94
Société Canadienne des postes (timbres)	492.51
Société Canadienne des postes (lettres enregistrées)	23.00
Gesterra (décembre)	4 875.67
Sogetel (décembre)	244.79
Vivaco Groupe Coopératif (décembre)	56.22
André Henri, maire	900.00
Michel Prince, conseiller	369.80
Christine Marchand, conseillère	369.80
Claude Caron, conseiller	369.80
Jonatan Roux, conseiller	369.80

Gilles Gosselin, conseiller	369.80
La Capitale (janvier)	918.62
Entretien Général Lemay (2e vers. déneigement, travaux)	2 609.44
Excavation Marquis Tardif inc. (2 vers. déneigement)	16 149.83
Gesterra (janvier)	4 005.46
Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	388.66
Hydro-Québec (salle municipale)	746.09
Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	224.17
Hydro-Québec (quai)	66.81
Hydro-Québec (station pompage / égouts)	458.46
Hydro-Québec (éclairage public / décembre)	255.60
Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente douce)	20.91
Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	20.91
Sogetel (janvier)	244.51
Total du salaire de la D.G. :	3 431.58
Total des salaires & déplacements :	9 796.32
<b>TOTAL :</b>	<b>62 277.18 \$</b>

## **6. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ;**

## **7. RAPPORT DES COMITÉS ;**

Madame Christine Marchand a fait un retour sur la distribution des paniers de Noël. Les personnes concernées remercient la municipalité.

## **8. ADMINISTRATION**

### **8.1 DEMANDE DE PROJET ÉTUDIANT**

**Attendu que** la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens désire présenter une demande de projet d'emploi étudiant pour la période estivale 2019;

**Attendu que** le projet consiste à embaucher deux étudiants(es) comme préposé(e) à la guérite, et aide-journalier occasionnel pour une période de huit (8) semaines chacun;

**En conséquence,** il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**Que** la directrice générale soit autorisée à présenter un projet au nom de la municipalité et au besoin à signer les documents nécessaires au nom de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens.

## **8.2 EMBAUCHE DU COMPTABLE, M. SERGE LEBLANC, POUR L'ANNÉE 2019 AU COUT DE 3 390. \$ PLUS TAXES**

**Attendu que** M Serge Leblanc CPA a présenté à la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens une offre de services professionnels pour l'année 2019 au montant de 3390.00\$ plus taxes;

**Attendu que** cette offre comprend la vérification comptable et la production des états financiers annuels et correspond aux besoins de la Municipalité;

**En conséquence,** il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

## **8.3 PÉRIODE ÉLECTORALE MISE EN CANDIDATURE DU 18 JANVIER AU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER**

## **8.4 BUDGET DE 7 000.\$ POUR L'ÉLECTION DU 3 MARS 2019**

Sur proposition il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le budget prévu au poste d'élection au montant de 7 000.00\$ est disponible pour l'élection du 3 mars 2019.

## **8.5 EMBAUCHE DE ME SYLVAIN BEAUREGARD**

Sur proposition il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les services de Me Sylvain Beauregard soient retenus pour l'année 2019 aux conditions suivantes :

Service première ligne	1 500.00\$ plus taxes
Taux horaires	160.00\$ plus taxes
Frais déplacement	0.63\$ du kilomètre

## **9.0 AQUEDUC ET ÉGOUTS ;**

## **9.1 RENCONTRE INSPECTEUR**

La rencontre a eu lieu en après-midi.

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE ;**

## **10.1 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE ANNUEL AVEC LA CROIX ROUGE ET LE PAIEMENT**

**Attendu que** la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens désire renouveler l'entente de service avec la Croix-Rouge pour l'année 2019;

**Attendu que** la personne-ressource nommée par la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens est Mme Thérèse Lemay, directrice générale, qui est aussi bénévole pour la Croix-Rouge;

**En conséquence**, il est résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**Que** soit renouvelée l'entente de services avec la Croix-Rouge au coût de 150.00\$ par année.

**Que** la personne responsable nommée pour la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens soit Mme Thérèse Lemay, directrice générale, qui est aussi bénévole pour la Croix-Rouge.

**Que** le conseil accepte la dépense et le paiement.

## **10.2 RÉOLUTION POUR LE RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À ROULI-BUS INC. POUR L'ANNÉE 2019**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire renouveler son adhésion au service de transport adapté offert par Rouli-Bus inc. pour l'année 2019;

**ATTENDU QUE** le montant de la contribution financière demandé par l'organisme pour l'année 2018 est de 746.00\$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**Que la municipalité renouvèle son** adhésion à l'organisme Rouli-Bus inc. pour l'année 2019 et que soit autorisé le paiement de la cotisation qui s'élève à 750.00\$.

## **10.3 QUOTE-PART 2019 DE LA SQ AU MONTANT DE 77 735.00\$**

La confirmation du montant à payer à la SQ pour l'année 2019 a été reçue par lettre.

## **10.4 RENCONTRE SITE D'ENFOUISSEMENT DE DISRAELI 15 JANVIER A 9H30**

La directrice a remis l'information aux élus.

## **11. VOIRIE ;**

### **11.1 DEMANDE D'UNE SUBVENTION POUR LE RÉSEAU DE VOIRIE MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire présenter une demande d'aide financière auprès de son député, M. Sébastien Schneeberger, en lien avec son réseau de voirie municipal;

**ATTENDU QUE** les chemins concernés sont les suivants :Chemin Gosford Sud , Pente douce, Rue de L'Anse ,Chemin de la Rive, Chemin du lac Nicolet , Rue de l'Église, Rue Principale, Rang 10 & 11 rang ( petit 10), Chemin de la Montagne, Chemin Gosford Nord , Rue Paradis ;

**Pour un total de : 75 000. \$**

Liste des travaux incluant les équipements / machineries nécessaires :

- Creusage de fossés
- Achat de gravier et pierre
- Remplacement de tuyaux pour drainage
- Contrôle de l'eau en bordure des chemins
- Rechargement et épandage de gravier

Sur proposition il est résolu et adopté à l'unanimité par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'une demande d'aide financière soit transmise à M. Sébastien Schneeberger député provincial de Drummond/ Bois- Francs.

### **11.2 LETTRE DE LA TECQ**

Confirmation du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) et du Ministère des Transports. Ils ont accepté la programmation de travaux révisée, en date du 7 novembre 2018.

## **12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT ;**

### **12.1 REMISE À NOTRE COMPAGNIE D'ASSURANCE LES DEUX LETTRES DE MISE EN DEMEURE DE M. RÉAL TREMBLAY.**

Sur proposition il est résolu et adopté à l'unanimité par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les lettres de M. Réal Tremblay elles soient transmises à la compagnie d'assurance.

### **13. LOISIRS ET CULTURE ;**

#### **13.1 DEMANDE AU FOND ARTHABASKIEN**

Sur proposition il est résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'une demande d'aide financière au montant de 1 500.00\$ provenant du Fonds culturel arthabaskien soit présentée à la MRC d'Arthabaska.

Que Mme Thérèse Lemay DG et secrétaire-trésorière soit autorisée à présenter et signer la demande pour la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens.

#### **13.2 PAIEMENT DE L'ENTENTE AVEC VICTORIAVILLE**

Sur proposition il est résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le paiement de la cotisation annuelle conclue avec la Ville de Victoriaville concernant le service des Loisirs pour l'année 2019 soit autorisé;

#### **13.3 PAIEMENT DE L'ENTENTE AVEC LE CAMP BEAUSEJOUR**

Sur proposition il est résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le paiement de la cotisation annuelle conclue avec le Camp Beauséjour pour les services de Loisirs pour l'année 2019 soit autorisé;

### **14. AFFAIRES DIVERSES ;**

#### **14.1 AUTORISATION DE PAYER LES COTISATIONS ADMQ, COMBECQ, FQM, COPERNIC, PG SOLUTION, QUÉBEC MUNICIPAL**

Sur proposition il est résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

**Que** le paiement des cotisations annuelles ci-haut mentionnées pour l'année 2019 soit accepté et autorisé;

**Que** la directrice générale soit autorisée à payer lesdites cotisations tel que prévu au budget.

#### **14.2 PAIEMENT DES TRAVAUX DE LA RAMPE DE 90% DES COÛTS 10% A LA FIN COMPLÈTE DES TRAVAUX**

Sur proposition il est résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le montant de la facture pour la rampe d'accès soit payé à 90% à Excavation Léo Barolet, puisque certains travaux devront être terminés au printemps 2019. Après l'acceptation des travaux, le 10% représentant le montant total des travaux sera payé.

#### **14.3 RAPPORT DE LA RENCONTRE DE LA FIBRE OPTIQUE**

M. Claude Caron présente un résumé verbal de la rencontre qui a eu lieu à la MRC d'Arthabaska le lundi 7 janvier 2019 avec le responsable du projet, M. Boisvert. Présentement ils sont à l'étape des études par des firmes d'ingénieurs.

#### **14.4 CARRIÈRE STS-MARTYRS**

Une lettre de la CPTAQ a été reçue le dossier suit les étapes normales.

#### **15. LISTE DE LA CORRESPONDANCE ;**

- Joyeux temps de fêtes ( Denis Fortier maire St-Fortunat, Monty Sylvestre, André Bellavance, PMT Roy, Alain Rayes, Sébastien Schneeberger , MRC Arthabaska, Entretien Général Patrick Lemay, Excavation Marquis Tardif, Carrefour d'entraide, Aubert et Morency, Centre du Québec, BuroPro, Tremblay Bois Mignault, SSJB, L'hôpital Dieu Arthabaska, Gesterra,
- Carrefour d'entraide bénévole (Invitation à un point presse le 31 janvier à 13h30).
- Remboursement facture subvention député en voirie 13 000.00\$
- Lettre du ministère des Affaires municipales dossier TECQ
- Confirmation du tarif de la SQ pour l'année 2019 77 735.00\$
- Lettre CPTAQ accusé réception de la lettre du 6 décembre 2018 dossier carrière Sts-Martyrs
- L'INFO-BÉNÉVOLE

# 16 PÉRIODE DE QUESTIONS :

# 17 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Proposé par Christine Marchand à 19h50

## AVIS PUBLIC

### Informations à l'électeur Vote par correspondance

Municipalité  
SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

Scrutin du		
2019	03	03
année	mois	jour

Je, THÉRÈSE NOLET LEMAY  
Président d'élection

vous informe qu'au regard de cette élection :

- tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance;
- toute demande écrite pour voter par correspondance doit être reçue au bureau du président d'élection au plus tard le dernier jour fixé pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le :

2019	02	18
année	mois	jour
- l'enveloppe contenant le ou les bulletins de vote devra être reçue au bureau du président d'élection au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :

2019	03	01
année	mois	jour
- les électeurs qui pourront voter par correspondance et qui n'auront pas reçu le ou les bulletins de vote pourront communiquer avec le président d'élection afin de les obtenir à compter du sixième jour précédant le jour du scrutin, soit le :

2019	02	25
année	mois	jour

Vous pouvez me joindre ou joindre mon adjoint, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection  
Adresse : 13, CHEMIN DU VILLAGE  
SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

Adjoint  
Adresse :

Numéro de téléphone : 819 344-5171

Numéro de téléphone :

**PRENEZ NOTE QUE** la demande de voter par correspondance prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas retirée, à moins que la municipalité n'ait révisé la résolution prévoyant que tout électeur inscrit sur une liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée peut voter par correspondance.

Signature

Thérèse Nolet Lemay  
Président d'élection

2019	01	18
année	mois	jour

# Avis public de la révision de la liste électorale municipale

Municipalité

SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

Scrutin du

2019	03	03
année	mois	jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par THÉRÈSE NOLET LEMAY, président d'élection, que :

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 

2019	02	01
année	mois	jour

.

Elle fera maintenant l'objet d'une révision.

2. Les conditions requises pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale municipale sont les suivantes :

toute personne qui est majeure le jour du scrutin et, le 

2019	03	03
année	mois	jour

.

- est de citoyenneté canadienne;
- n'est pas en curatelle;
- n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;

et

- est soit :
  - domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
  - depuis au moins 12 mois, soit :
    - ⇒ **propriétaire unique d'un immeuble** sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;
    - ⇒ **occupante unique d'un établissement d'entreprise** sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être propriétaire d'un immeuble ailleurs sur le territoire de la municipalité, de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;

NOTE : Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise doit s'inscrire à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

- ⇒ **copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise** sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une **procuration signée** par la majorité des copropriétaires

ou cooccupants qui sont électeurs de la municipalité le 

2019	03	03
année	mois	jour

.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

3. Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité, le demandeur doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.

4. La liste électorale peut être consultée et les demandes d'inscription (électeurs domiciliés uniquement), de radiation ou de correction doivent être présentées devant la commission de révision à l'endroit suivant :

13, CHEMIN DU VILLAGE

SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

## Jours pour présenter des demandes

Dates :	Heures :
<u>9 FÉVRIER</u>	De : <u>10.00</u> à : <u>13.00</u>
<u>15 FÉVRIER</u>	De : <u>13.00</u> à : <u>16.00</u>
<u>19 FÉVRIER</u>	De : <u>18.00</u> à : <u>21.00</u>
_____	De : _____ à : _____

Signature

Donné à

SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

Municipalité

le 

2019	02	04
année	mois	jour

Président d'élection

# Liste du personnel électoral

Municipalité

SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

Scrutin du

2019 03 03

année mois jour

## À TITRE DE

- |  |   |
|--|---|
| 1. Secrétaire d'élection                   | 6. Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)      |
| 2. Adjoint au président d'élection         | 7. Scrutateur   |
| 3. Réviseur                                | 8. Secrétaire du bureau de vote                                   |
| 4. Secrétaire d'une commission de révision | 9. Membre de la table de vérification de l'identité des électeurs |
| 5. Agent réviseur                          | 10. Autre _____   |

Page 1 de 1

Prénom et nom	Date de la nomination	À titre de (N°)	Bureau de vote le cas échéant (N°)
Thérèse Nolot Lemay	2019-02-01	3	1
Thérèse Nolot Lemay	2019-02-01	7	1
Sonia Lemay	2019-02-01	1	1
Sonia Lemay	2019-02-01	4	1
Sonia Lemay	2019-02-01	8	1
Chantal Picard	2019-02-01	3	1
Chantal Picard	2019-02-01	6	1
Pierre Ramsay	2019-02-01	5	1
Pierre Ramsay	2019-02-01	9	1

Signature

  
Président d'élection

# Avis public de la révision de la liste électorale municipale

Municipalité

SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

Scrutin du

2019	03	03
année	mois	jour

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par THÉRÈSE NOLET LEMAY, président d'élection, que :

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 

2019	02	01
année	mois	jour

.

Elle fera maintenant l'objet d'une révision.

2. Les conditions requises pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale municipale sont les suivantes :

toute personne qui est majeure le jour du scrutin et, le 

2019	03	03
année	mois	jour

.

- est de citoyenneté canadienne;
- n'est pas en curatelle;
- n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;

et

- est soit :
    - domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
    - depuis au moins 12 mois, soit :
      - ⇒ propriétaire unique d'un immeuble sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;
      - ⇒ occupante unique d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être propriétaire d'un immeuble ailleurs sur le territoire de la municipalité, de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;
- NOTE : Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise doit s'inscrire à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.
- ⇒ copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires

ou cooccupants qui sont électeurs de la municipalité le 

2019	03	03
année	mois	jour

.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

3. Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité, le demandeur doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.

SM-15 (09-06)

Loi sur les élections et les référendums  
dans les municipalités, articles 47, 54, 125 et 133

\* Le 1<sup>er</sup> septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas  
d'une élection partielle, le jour de la publication de l'avis d'élection.

4. La liste électorale peut être consultée et les demandes d'inscription (électeurs domiciliés uniquement), de radiation ou de correction doivent être présentées devant la commission de révision à l'endroit suivant :

13, CHEMIN DU VILLAGE

SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

#### Jours pour présenter des demandes

Dates :	Heures :	
<u>09 FÉVRIER</u>	De : <u>10.00</u>	à : <u>13.00</u>
<u>15 FÉVRIER</u>	De : <u>13.00</u>	à : <u>16.00</u>
<u>19 FÉVRIER</u>	De : <u>18.00</u>	à : <u>21.00</u>
_____	De : _____	à : _____

Signature

Donné à \_\_\_\_\_, le 2019 02 04  
Municipalité      année      mois      jour  
 \_\_\_\_\_  
Président d'élection

## Avis concernant l'endroit où siégeront les commissions de révision

Municipalité : SAINTS-MARTYRS-CANADIENS      Scrutin du : 2019 03 03  
année      mois      jour

Je, THÉRÈSE NOLET LEMAY,  
Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier, avise les :

- partis autorisés ou équipes reconnues et candidats indépendants;  
 représentants des personnes habiles à voter;

que la (les) commission(s) de révision siégera(ont) aux endroits, jours et heures suivants :

Jour (Date)	Heures	Adresse	Sections de vote rattachées à cette commission (N°)
2019-02-09	10 h à 13 h	13, CHEMIN DU VILLAGE	1 à
2019-02-15	13 h à 16 h	13, CHEMIN DU VILLAGE	1 à
2019-02-19	18 h à 21 h	13, CHEMIN DU VILLAGE	1 à
	à		à
	à		à
	à		à
	à		à
	à		à
	à		à
	à		à

Signature

Thérèse Nolet Lemay  
Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier      2019 02 09  
année      mois      jour

# Avis public

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux occupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité

SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

Scrutin du

2019 03 03

année mois jour

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par THÉRÈSE NOLET LEMAY, président d'élection :

⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le

2019 03 03 \*

année mois jour

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le

2019 01 14 \*\*

année mois jour

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le

2019 01 14 \*\*

année mois jour

4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le

2019 02 19 \*\*\*

année mois jour

ET

⇒ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux occupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le

2019 03 03 \*

année mois jour

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le

2019 01 14 \*\*

année mois jour

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le

2019 01 14 \*\*

année mois jour

4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le

2019 01 14 \*\*

année mois jour

5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le

2019 02 19 \*\*\*

année mois jour

**PRENEZ NOTE** que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais **au plus tard le**

2019 02 19 \*\*\*  
année mois jour

sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.



Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le président d'élection.

Thérèse Nolet Lemay  
Prénom et nom

819-344-5171  
Ind. reg. Numéro de téléphone

13 Chemin des Villages Saints-Martyrs-Canadiens  
Adresse

G0P1A1  
Code postal

Signature

Donné à Saints-Martyrs-Canadiens  
Municipalité

le 2019 02 09  
année mois jour

Thérèse Nolet Lemay  
Président d'élection

\* Le jour ou scrutin.

\*\* Le 1<sup>er</sup> septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, le jour où l'avis d'élection est donné.

\*\*\* Devenir jour férié par le président d'élection pour présenter une demande de modification devant la commission de révision.

SM-9 (09-06) 02

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 54, 55, 55.1, 56 et 34<sup>1</sup>

# Avis public

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux occupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité

SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

Scrutin du

2019 03 03

année mois jour

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par THÉRÈSE NOLET LEMAY, président d'élection :

⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le

2019 03 03 \*

année mois jour

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le

2019 01 14 \*\*

année mois jour

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le

2019 01 14 \*\*

année mois jour

4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le

2019 02 19 \*\*\*

année mois jour

ET

⇒ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux occupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le

2019 03 03 \*

année mois jour

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le

2019 01 14 \*\*

année mois jour

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le

2019 01 14 \*\*

année mois jour

4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le

2019 01 14 \*\*

année mois jour

5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le

2019 02 19 \*\*\*

année mois jour

**PRENEZ NOTE** que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais **au plus tard le**

2019 02 19 \*\*\*  
année mois jour

sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.



Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le président d'élection.

Thérèse Nolet Lemay  
Prénom et nom

819-344-5171  
Ind. reg. Numéro de téléphone

13 Chemin des Village Saint-Martyrs Canadiens  
Adresse

G0P1A1  
Code postal

Signature

Donné à Saints-Martyrs-Canadiens  
Municipalité

le 2019 02 09  
année mois jour

Thérèse Nolet Lemay  
Président d'élection

\* Le jour ou scrutin.

\*\* Le 1<sup>er</sup> septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, le jour où l'avis d'élection est donné.

\*\*\* Donner jour hors par le président d'élection pour présenter une demande de modification devant la commission de révision.

SM-9 (09-06) 02

Loi sur les élections et les référendums

dans les municipalités, articles 54, 55, 55.1, 56 et 34<sup>1</sup>

# Avis public de la révision de la liste électorale municipale

Municipalité

SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

Scrutin du

2019 03 03

année mois jour

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par THERÈSE NOLET LEMAY, président d'élection, que :

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le

2019 02 01

année mois jour

**Elle fera maintenant l'objet d'une révision.**

2. Les conditions requises pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale municipale sont les suivantes :

toute personne qui est majeure le jour du scrutin et, le

2019 01 14

année mois jour

- est de citoyenneté canadienne;
- n'est pas en curatelle;
- n'est pas déclaré coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;

et

- est soit :
    - domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
    - depuis au moins 12 mois, soit :
      - propriétaire unique d'un immeuble sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;
      - occupante unique d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être propriétaire d'un immeuble ailleurs sur le territoire de la municipalité, de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;
- NOTE : Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise doit s'inscrire à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.
- copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupante d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou occupants qui sont

électeurs de la municipalité le

2019 01 14

année mois jour

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

3. Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité, le demandeur doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.

4. La liste électorale peut être consultée et les demandes d'inscription (électeurs domiciliés uniquement), de radiation ou de correction doivent être présentées devant la commission de révision à l'endroit suivant :

#### Jours pour présenter des demandes

Dates :	Heures :
9 FÉVRIER	De 10 h à 13 h
15 FÉVRIER	De 13 h à 16 h
19 FÉVRIER	De 18 h à 21 h

Adresse

Signature

Donné à

Saints-Martyrs-Canadiens  
Thérèse Lemay  
Président d'élection

le 2019 02 09

année mois jour

SM-15 (09-06)

Inscrite sur les Actes et les Résolutions dans les municipalités, articles 47, 64, 120 et 133

\* Le 1<sup>er</sup> septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, le jour de la publication de l'avis d'élection.

## MESSAGE DES CANDIDATS AU SIÈGE # 3



Bonjour, je me présente Laurent Garneau, candidat au siège #3 élections partiel municipales. Je suis natif d'Ham-Nord et résident de Sts-Martyrs-Canadiens depuis 12 ans et marié à Marie-Pascale Lachance. Vétéran des Forces armées Canadiennes donc j'ai fait une carrière de 21 ans et maintenant à la retraite. Président des Lions de la zone 52 ouest incluant les clubs Lions d' Ham-Nord, Warwick, Victoriaville, Princeville et Plessisville depuis 1 an. Représentant d'un groupe de vétérans de la région des Bois-Francs et membre de la Légion Royale d'Arthabaska. J'ai aussi passé beaucoup de temps de ma jeunesse au Lac Nicolet qui me tient à cœur ainsi que la municipalité. Il me fera plaisir de vous représenter lors du conseil et aider la municipalité à accomplir ses nombreuses tâches.

Merci et au plaisir

Laurent Garneau

---

# Jean-Charles Pelland, PhD

---



- ☑ *Représenter le village et ses lacs*
- ☑ *Le seul candidat qui assiste régulièrement aux réunions du conseil municipal de Saints-Martyrs-Canadiens*
- ☑ *Des années d'expérience en gestion de projets environnementaux*
- ☑ *Enrichir la municipalité en protégeant ses lacs: c'est non-seulement possible, c'est nécessaire!*



POUR LE POSTE DE CONSEILLER AU  
SIÈGE #3, VOTEZ POUR MOI



Fréquentant la municipalité depuis un quart de siècle et fier résident depuis maintenant deux ans ; sur place, à votre service.

- Implications communautaires : animateur scout chez les éclaireurs et les pionniers ;
- Multiples expériences en tant que gestionnaire :
  - ✓ Membre fondateur et administrateur de la Fondation Phénix (Scouts Centre-du-Québec) ;
  - ✓ Initiateur et suivi de projet de la construction de la polyclinique Laurier, à Victoriaville ;
  - ✓ Administrateur de la Clinique Familiale d'Arthabaska pendant trente deux ans
  - ✓ Président de l'association des médecins omnipraticiens des Bois-Francis ;
  - ✓ Conseiller à l'administration médicale de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska et par la suite du CIUSSS Mauricie-Centre-du-Québec ;

Un vote pour moi est un vote pour une saine gestion des finances de la municipalité, le respect de notre environnement et qu'il fasse bon vivre à Saints-Martyrs-Canadiens.

Merci

Guy Thériault

# Avis à tous les citoyens de Ham-Nord et des environs

**Ouverture d'un CLSC pour des soins courants à Ham-Nord**  
au 285, 1<sup>re</sup> avenue (à même l'édifice de la Caisse Desjardins)  
dès le 7 février 2018

Présence d'une infirmière sur place  
le mercredi entre 8 h 30 et 15 h 30

## Sur rendez-vous seulement

- Injection de médication
- Traitement de blessures mineures
- Soins de plaies
- Retrait de points de sutures et agrafes
- Lavage d'oreilles
- Enseignement à l'auto-administration de médication
- Etc.

**Pour obtenir un  
rendez-vous**  
avec ou sans prescription :

**819 357-2030**  
poste 2971



Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de la Mauricie-et-  
du-Centre-du-Québec

Québec 



**Vous désirez passer du bon temps en famille que ça soit en glissade avec tube ou à faire de la raquette. L'endroit tout désigné est situé au Camp Beauséjour; un site merveilleux pour participer aux plaisirs d'hiver. C'est gratuit pour les citoyens de Saints- Martyrs-Canadiens.**

## **AVIS IMPORTANT AUX CITOYENS**

# **En période hivernale**

## **Stationnement interdit dans les rues**

La municipalité tient à informer toute la population qu'il est présentement **interdit de stationner dans les rues** jusqu'au printemps. Afin de permettre le déneigement des chemins en toute sécurité. Vous êtes passible de recevoir une contravention de la SQ si vous ne respectez pas le règlement...

Merci de votre collaboration.





La postière nous demande d'aviser les citoyens que les clés pour la collecte des gros colis déposés dans boîtes aux lettres.

**Vous devez remettre la clé dans la case pour poster les lettres.  
Merci de votre collaboration**

## **MESSAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

### ***DU NOUVEAU À VOTRE BIBLIOTHÈQUE***



Nous avons reçus une belle collection de romans et de DVD qui sont disponibles en prêt à la bibliothèque.

Vous êtes membre venez en profiter.

Les non membres, inscrivez-vous et les prêts de livres et de DVD seront accessibles pour vous.

Nos heures d'ouverture, le dimanche de 10 h à 12 h jusqu'au 15 mai 2019.

Bonne lecture et bon visionnement.

Juliette St-Amand  
Coordonnatrice

**Cabane à sucre à mettre à votre agenda.**

**Samedi 13 avril à midi plus d'information dans prochain Bla Bla.**



**Cantine/ Restaurant &  
Dépanneur.**

**POUR PLUS  
D'INFORMATION,  
TÉLÉPHONE :  
819-464-2899**

**Un souper au méchoui bœuf et porc est servi à tous le 1er samedi du mois. Vous devez réserver obligatoirement.  
Téléphone 819-464-2899**

### **SOUPER DE SAINT-VALENTIN**

**Un souper à la fondue chinoise sera servi pour célébrer la St-Valentin le samedi 16 février. Réservation obligatoire  
téléphone 819-464-2899.**

### **RAPPEL**

**L'épicerie du coin est fermée tous les lundis du 7 janvier 2019  
au 4 mars 2019.**

**L'ouverture de 7 jours semaine sera à partir du 4 mars 2019.**

Mots cachés

# Saint-Valentin



belle

beau

embrasser

amitié

rose

carte

lettre

donner

cupidon

coeur

joli

jolie

fleur

amour

chocolat

# PUBLICITÉ

**CAMP BEAUSÉJOUR : Tel : 418-458-2646**

**CONSTRUCTION GÉRALD JUTRAS (RBQ 5671-9313-01)**  
Téléphone : 819-552-2044

**CARRIÈRE SAINTS-MARTYRS ERG**  
Tel : 819-344-5213

**ÉBÉNISTERIE C. SAINT-LAURENT INC.**  
TEL : 819-740-9283

**ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY ( Patrick)**  
TEL: 819-352-0226

**ÉPICERIE DU COIN**  
TÉLÉPHONE 819-464-2899

*Juliette St-Amand*  
(Vitrail, tissage, tricot)  
117, chemin du Lac Nicolet  
Saints-Martyrs-Canadiens  
(819) 344-5589



*Érablière De Pau*  
118, chemin du Lac Nicolet  
Sts-Martyrs-Canadiens QC G0P 1A1  
(819) 344-5589

